


L'Allemagne affronte une nouvelle vague de Covid-19

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 3 heures,
Mis à jour il y a 2 heures

Écouter cet article 

00:00/01:53 



Le ministère de la Santé Karl Lauterbach. Tobias SCHWARZ / AFP

L'Allemagne est confrontée à une nouvelle vague de Covid-19, a annoncé mercredi 15 juin le ministère de la Santé Karl Lauterbach, exhortant les personnes les plus fragiles à effectuer une quatrième dose de vaccin. *«La vague annoncée pour l'été est malheureusement devenue une réalité»*, a déclaré Karl Lauterbach au quotidien *«Rheinische Post»*. *«Cela signifie moins de relâchement pendant les prochaines semaines»*.

Alors que le nombre d'infections au Covid-19 avait diminué en mai et que l'Allemagne avait abandonné au printemps la plupart de ses mesures de distanciation sociale, les chiffres des nouvelles contaminations remontent à présent rapidement. En l'espace de

24 heures, 92.344 nouveaux cas ont été comptabilisés, selon les chiffres de l'institut de veille sanitaire Robert-Koch publiés mercredi. L'incidence sur sept jours du virus est de 472,4 cas pour 100.000 habitants en Allemagne. Le nombre de personnes hospitalisées en soins intensifs augmente également, bien qu'il reste nettement moins élevé qu'en début d'année.

Des restrictions allégées en mars

«Parce que le variant actuel du virus se transmet très facilement et que presque toutes les mesures de précaution sont arrivées à expiration, l'arrivée de l'été a moins d'effet cette année» pour réduire la circulation du Covid-19, a expliqué le ministère de la Santé. Karl Lauterbach a recommandé aux personnes âgées ou malades d'effectuer sans attendre une dose de rappel. *«Cela ne protège pas complètement contre une infection mais permet d'éviter les formes graves de la maladie»*, a-t-il argumenté. Le ministère a également conseillé le port du masque à l'intérieur.

L'Allemagne a allégé ses restrictions à partir de mars, permettant aux personnes non vaccinées de retourner au restaurant et dans les commerces et mettant fin à l'obligation de télétravailler. Le port d'un masque n'est plus obligatoire dans les écoles, les bureaux et les commerces, mais le reste dans les transports en commun.

À VOIR AUSSI - Qu'y a-t-il de commun entre le Covid-19 et la variole du singe ?